

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er octobre 2021

---

INTERDISANT LES PRATIQUES VISANT À MODIFIER L'ORIENTATION SEXUELLE - (N° 4501)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 32

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE PREMIER**

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« , vraie ou supposée, ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'objectif de ce texte est d'interdire tous les agissements qui traumatiseraient des personnes en recherche de leur identité sexuelle.

Le fait de préciser que cette identité soit « vraie ou supposée » vient compliquer son application.

En effet, comment réprimer un agissement réel sur une identité sexuelle supposée ?

Cela semble pour le moins hasardeux.